



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Territoires palestiniens

Développement de la filière cinéma

Résumé d'évaluation – FSPI 2020-077



Le MEAE publie les synthèses des évaluations des projets financés par le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)

Contexte

Le secteur cinématographique palestinien, malgré la créativité et le dynamisme de ses cinéastes, fait face à trois difficultés majeures : un manque de rentabilité du secteur du fait du faible nombre de salles, de films programmés et de leur désaffection par le public, un sous-financement du secteur par les acteurs institutionnels et financiers locaux notamment en matière de formation, et un difficile accès aux archives cinématographiques par les réalisateurs.

Le soutien au secteur du cinéma palestinien représente un enjeu considérable sur le plan culturel, artistique et politique car il donne des outils aux artistes locaux afin d'exprimer leur propre version de leur histoire et identité, ainsi qu'économique avec la possibilité de création d'emplois et richesses.

Objectifs et activités

Le projet lancé en 2020 a duré 2 ans. Il avait pour finalité la création d'un écosystème favorable au développement d'une industrie cinématographique locale. Le projet, porté par le Consulat Général de France à Jérusalem, disposait de trois composantes :

- 1. Favoriser l'accès au cinéma dans l'ensemble des Territoires palestiniens** en organisant des programmations plus régulières et en diffusant des films dans les zones marginalisées.
- 2. Contribuer à la professionnalisation de l'industrie cinématographique palestinienne et à sa visibilité à l'international**, à travers des formations techniques et artistiques auprès des étudiants et professionnels et la participation à des festivals internationaux.
- 3. Restaurer les archives cinématographiques palestiniennes et les rendre accessibles aux chercheurs et professionnels du secteur.**

Durée du projet : 24 mois (2020-2022)

Montant accordé par le MEAE : 350 000 €

(Cofinancement : 100 000 €)

Thématiques : industries culturelles et créatives, jeunesse, formation professionnelle, éducation

Marqueur Genre : 1 (intégration significative du facteur genre)

Type d'évaluation : auto-évaluation par l'Ambassade

Méthodologie : consolidation d'éléments issus du suivi (visites de terrain, entretiens avec les parties prenantes et partenaires) ; rapports de satisfaction des bénéficiaires et bilan de formation

Principales réalisations

- **Favoriser l'accès au cinéma dans les Territoires palestiniens :** diffusion de productions et coproductions françaises aux Palestine Cinema Days (20+) et au Jerusalem Arab Film Festival (3) ; sous-titrage de films du français vers l'arabe ; mise en place de ciné-clubs locaux et de projections mobiles dans les zones enclavées ; soutien à la programmation dans les salles partenaires (60 spectateurs par séance).
- **Contribuer à la professionnalisation de l'industrie cinématographique palestinienne et à sa visibilité à l'international :** financement de la production de 6 court-métrages coproduits avec un partenaire français ; mentorat de jeunes réalisateurs ; participation au marché du film online du festival de Cannes et au festival de Clermont-Ferrand ; formation en animation (15 étudiants), écriture de scénario (8), critique cinématographique (25), techniques son, image et post-production ; rapprochement d'écoles palestiniennes avec des universités françaises et des sociétés de production.
- **Restaurer les archives cinématographiques palestiniennes et les rendre accessibles :** sauvegarde et digitalisation de 41 titres d'archives cinématographiques palestiniennes avec la Cinémathèque de Toulouse ; formation en archives audiovisuelles dispensée par l'INA auprès de 6 professionnels.

Résultats de l'évaluation

Si la société palestinienne est soutenue par de nombreux bailleurs sur le plan humanitaire, **les besoins en termes d'accès à la culture sont beaucoup moins couverts**. Le déploiement d'un projet centré sur le **cinéma** s'est révélé d'autant plus pertinent dans un contexte où la crise sanitaire a nécessité des fermetures d'établissements culturels et une réorientation des crédits vers les besoins les plus urgents.

En tant que pays majeur pour la production de cinéma, **l'expertise de la France** a également légitimé cette intervention, d'une manière jugée **complémentaire aux financements du cinéma palestinien déjà existants**, provenant des bailleurs norvégiens et danois. Le projet a en effet ciblé des publics marginalisés et a soutenu la production de court-métrages et documentaires, des dimensions qui sont peu incluses habituellement dans les financements au secteur du cinéma.

L'évaluation souligne un réel impact du projet sur le secteur cinématographique palestinien. La participation de délégations palestiniennes à des rencontres internationales, telles que le Marché du Film Online du 73^{ème} Festival de Cannes ou le Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, **a permis de développer un réseau en Europe et d'obtenir des financements de la part de coproducteurs étrangers**.

Les festivals organisés à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem Est, au sein desquels des productions et coproductions françaises ont été diffusées, ont permis de **renforcer la cohésion des territoires**, en utilisant le cinéma comme levier de désenclavement des territoires isolés. Le projet a également soutenu une programmation de qualité dans les salles partenaires et dans les territoires difficiles d'accès grâce aux ciné-clubs locaux et aux projections mobiles. L'éducation à l'image s'est renforcée chez les publics – notamment scolaires – visés. D'après les investigations conduites, **le public a exprimé une nette satisfaction et s'est fortement accru dans les salles**.

La restauration de 41 archives cinématographiques a favorisé son accès aux chercheurs et réalisateurs, facilitant ainsi **l'appropriation du patrimoine cinématographique par la société palestinienne**.

Les diverses formations proposées ont permis aux bénéficiaires de **développer leurs propres scénarios et d'expérimenter de nouvelles techniques** qui leur ont été enseignées. Toutefois, pendant la crise sanitaire, les parties les plus techniques des formations étaient difficilement dispensables en ligne. Le retard pris dans les enseignements, reportés en raison des conditions sanitaires, a pu contribuer, à la marge, à une **perte de mobilisation de certains étudiants**.

Ainsi, il est estimé que **sans la crise sanitaire, les effets du projet sur les bénéficiaires auraient pu être plus importants**.

La régularité du suivi de l'avancée des projets et du décaissement des crédits est positivement mise en avant par l'évaluation : un comité de pilotage réunissant les partenaires a permis de suivre régulièrement le déploiement du projet et d'identifier conjointement les besoins du secteur et les nécessités de réajustement du projet. **Dans un contexte politique délicat, le choix des partenaires s'est avéré complexe** puisqu'il a nécessité un changement à au moins deux reprises.

Au global, ce projet a permis de poser des bases solides de construction d'un écosystème pérenne du secteur cinématographique palestinien, d'établir des partenariats durables qui ouvrent des perspectives de coopération sur le long terme. La France est à présent positionnée comme un acteur reconnu dans ce secteur au niveau local.

Les activités conduites au sein du projet vont ainsi pouvoir contribuer sur le moyen terme au développement du secteur cinématographique palestinien : création d'un vivier de talents grâce aux formations conduites, perspective de création d'une cinémathèque nationale pour stocker les archives, mobilisation et intérêt d'un nouveau public, de futurs partenariats avec des acteurs français et internationaux en perspective, intérêt pour l'animation et le film documentaire chez les jeunes artistes...

La limite principale au développement du secteur est le manque de ressources locales allouées à la formation des jeunes et des professionnels du métier du cinéma. En effet, la majorité des cinéastes ou étudiants doivent aujourd'hui quitter les Territoires palestiniens pour être formés, ce qui limite les possibilités de pérenniser et autonomiser l'industrie cinématographique locale.

Recommandations

1. Investir davantage dans le secteur de l'animation en appuyant la création d'une formation initiale et d'une filière universitaire dans le cinéma d'animation par un nouveau FSPI.

2. Poursuivre l'engagement de l'Ambassade dans le secteur cinématographique en accompagnant la création prochaine d'une instance nationale et autonome de soutien à la production cinématographique ; à plus long terme, **soutenir la création d'une cinémathèque palestinienne** de conservation des archives.

3. Coordonner davantage le soutien au secteur du cinéma entre les différents bailleurs et encourager la société civile locale en ce sens : les porteurs de projets pourraient ainsi répondre aux appels d'offres européens ensemble.